



St-Just-Malmont, 1^{re} commune de Haute-Loire à proposer un contrat santé mutualisé

Commune : Saint-Just-Malmont

Comme 300 autres communes françaises, Saint-Just-Malmont vient de lancer un dispositif d'action sociale sans précédent. "Ma commune, ma santé" est un contrat de santé mutualisé. À compter du 1er janvier 2016, les entreprises du secteur privé seront dans l'obligation de proposer une mutuelle à leurs salariés. Le dispositif s'adresse aux personnes non concernées par ces contrats groupe, c'est-à-dire les retraités, les ayants droit mineurs, les intérimaires et salariés en CDD, les personnes sans emploi, les travailleurs non salariés, les agents territoriaux ou fonctionnaires.

L'association ACTIOM, "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" a été créée afin de proposer des contrats de santé mutualisés, permettant de favoriser le retour à une couverture santé au moindre coût pour ceux qui n'en disposaient pas par manque de moyens, ou d'améliorer le pouvoir d'achat grâce à un gain tarifaire conséquent, par rapport à la complémentaire santé individuelle. Son rôle est de les représenter auprès des assureurs et des mutuelles, avec comme objectif de faire baisser les coûts, en mutualisant les risques.

Saint-Just-Malmont, première commune en Haute-Loire

L'objet de l'association est de souscrire auprès de partenaires spécialisés des contrats négociés et adaptés aux besoins. Les adhérents bénéficient ainsi, à titre individuel, des avantages et tarifs d'un contrat groupe. L'opération propose une offre simple, avec trois formules au choix (économie, sécurité ou confort), une tarification par tranche d'âge quel que soit le nombre d'habitants de la commune, une économie pouvant aller jusqu'à 60 % en fonction de l'âge et des tarifs fixes pour 2015 et 2016. Les mairies, par le biais des Centres communaux d'action sociale (CCAS), en recherche de solutions pour le bien-être de leurs administrés, sont le relais nécessaire à cette démarche. Près de 300 communes en France ont déjà mis en place ce dispositif, dont Drancy et Bayonne, et récemment Roche-la-Molière. Saint Just-Malmont est la première commune de Haute-Loire à y souscrire.

Stand, réunion publique et permanences

La mise en œuvre de ce dispositif d'action sociale sur Saint Just-Malmont est lancée. Le maire Frédéric Girodet a signé une convention de partenariat avec l'association ACTIOM. Des membres de l'association seront présents au Forum des associations, samedi 5 septembre, afin d'informer et de renseigner les administrés. Une réunion publique d'information se tiendra le samedi 19 septembre à 10 h 30 à la salle des Expositions. Tous les lundis matins, à partir du 21 septembre, les personnes intéressées pourront alors retirer un contrat d'adhésion au pôle social situé au rez-de-chaussée de la mairie, lors des permanences. Des conseillers seront à leur disposition pour les accompagner dans les démarches administratives.